

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 29 septembre 2025

Convocation : 24 septembre 2025 - Date d'affichage : 24 septembre 2025

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-neuf septembre à dix-neuf heures à Montmelard - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Michèle DORIN
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Christophe BALVAY
Commune de TRIVY	Mme Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 22

Absents excusés : Mme Géraldine AURAY (Dompierre-les-Ormes), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Pierre LAPALUS (Saint Léger sous la Bussière), Mme Cécile CHUZEVILLE (Tramayes), M. Bernard PERRIN (Trambly)

Pouvoirs : Mme Géraldine AURAY à M. Marcel RENON, Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, Mme Cécile CHUZEVILLE à M. Michel MAYA

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Jacques CHORIER

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Jean-Michel ROZIER (Trivy)

Aménagement du Bâtiment C de l'hôpital de Tramayes

Création d'une microcrèche et de 11 logements seniors

Avenants aux marchés de travaux

DELIB 2025-59

REÇU EN PREFECTURE

le 09/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20250929-2025_59-DE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 2432-1, L. 2432-2 et R. 2432-2 à R. 2432-7 du Code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2024-28 du 5 juin 2024 attribuant le marché de travaux relatif à l'aménagement d'une micro-crèche et de logements adaptés aux seniors à Tramayes aux entreprises attributaires,

CONSIDERANT la nécessité de conclure des avenants au marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche et de logements adaptés aux seniors à Tramayes, et notamment avec les entreprises titulaires des lots 2, 9, 12 et 13, afin de prendre en compte les modifications des taux de TVA applicables à certains types de travaux,

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de conclure les avenants au marché de travaux d'une micro-crèche et de logements adaptés aux seniors à Tramayes, fixant les nouveaux montants des marchés comme suit :

Lot 2 : Entreprise ERTCM Industries

Montant du marché HT	TVA 20%	TVA 10%	TVA 5.50%	Montant du marché TTC
8 663.54 €	1 732.71 €			10 396.25 €
131 336.46 €		13 133.65 €		144 470.11 €
140 000.00 €	1 732.71 €	13 133.65 €		154 866.36 €

Lot 9 : BERRY CARRELAGES

Montant du marché HT	TVA 20%	TVA 10%	TVA 5.50%	Montant du marché TTC
30 935.85 €	6 187.17 €			37 123.02 €
24 064.15 €		2 406.42 €		26 470.57 €
55 000.00 €	6 187.17 €	2 406.42 €		63 593.59 €

Lot 12 : PLOMBERIE CHAUFFAGE DU ROANNAIS

Montant du marché HT	TVA 20%	TVA 10%	TVA 5.50%	Montant du marché TTC
287 930.25 €	57 586.05 €			345 516.30 €
208 173.12 €		20 187.31 €		228 990.43 €
496 103.37 €	57 586.05 €	20 187.31 €		574 506.73 €

Lot 13 : ROCHARM SAS

Montant du marché HT	TVA 20%	TVA 10%	TVA 5.50%	Montant du marché TTC
88 977.50 €	17 795.50 €			106 773.00 €
78 042.50 €		7 804.25 €		85 846.75 €
167 020.00 €	17 795.50 €	7 804.25 €		192 619.75 €

- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget principal de la Communauté de communes,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les avenants correspondants avec les entreprises titulaires.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 09/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20250929-2025_59-DE

DELIB 2025-59